

Annexe 1 : Notice de renseignements Maîtres auxiliaires (recto - verso)

Notice à retourner par la voie hiérarchique
au bureau DPE 3 dûment remplie
au plus tard pour le 12 juin 2020

 <small>RÉGION ACADÉMIQUE NORMANDIE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</small>	<h2 style="margin: 0;">Notice de renseignements</h2>
Bureau DPE 3 Année scolaire 2020-2021	<h3 style="margin: 0;">Maître auxiliaire</h3> A compléter recto-verso
IDENTITE (en lettres capitales)	
NOM d'usage : _____ _____ NOM patronymique : _____ Prénom : _____ _____ Date de naissance : _____ _____ Situation de famille : _____ _____ NUMEN : _____ _____ Nationalité : _____	des études : _____ Discipline enseignée : _____ Spécialité (enseignement professionnel ou technologique) : _____
(Pour les candidats n'ayant pas la nationalité française, joindre une copie recto-verso du titre de séjour). En l'absence de ces pièces, aucune proposition d'emploi ne pourra être faite.	Vœux géographiques pour la prochaine rentrée scolaire (saisie intranet – notice explicative jointe) Temps partiel souhaité : NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Quotité : _____
Observations éventuelles	
Date :	Signature :

joindre un timbre postal au tarif en vigueur à chaque notice

Barème applicable aux maitres auxiliaires			
A compléter par l'intéressé(e)		Barème	Réservé à l'administration
Ancienneté de services			
- service de M.A. quelle que soit la durée effectuée pendant l'année scolaire	_____	5 points par an	
- service national	_____	5 points	
- congé de formation		5 points	
- allocataire IUFM		5 points	
- Services de MI-SE / Instituteur suppléant (*)	_____	1 point par an	
Diplômes			
- Licence – diplômes d'arts plastiques – médaille d'or et de vermeil de musique	_____	10 points	
- BTS – DUT pour disciplines STE, STT, STI	_____	10 points	
- Admissibilités concours (non cumulables)	_____	10 points	
Situation familiale			
Célibataire <input type="checkbox"/> Mariage <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/>			
- Conjoint : profession ou inscrit à Pôle emploi : _____ lieu d'exercice : _____	_____	5 points	
- Enfants à charge de moins de 20 ans au 01.09.2019 (*)	_____	5 points par enfant	
- Autorité parentale unique, veuf (*)	_____	10 points	
Bonifications pour l'année scolaire en cours			
- MA affecté sur 2 établissements ou ayant effectué 2 suppléances	_____	10 points	
- MA affecté sur 3 établissements ou ayant effectué 3 suppléances ou plus	_____	15 points	
(*) joindre les pièces justificatives			

Important

Les maîtres auxiliaires pourront effectuer des suppléances ou des remplacements dans les départements de la Manche, de l'Orne et du Calvados de l'académie Normandie.

La formulation des vœux permettra aux services académiques d'orienter la recherche des possibilités d'affectation.